

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlène CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT - Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026, qui a été transmis préalablement à la présente séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlene CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT - Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

2026-07-001

DEVIS POUR TRAVAUX DE POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA) POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus pour réaliser des travaux de PATA pour l'année 2026 :

- CHAPRON : 1 082,00 Euros HT la tonne
- LATP : 1 124,60 Euros HT la tonne

Monsieur le Maire précise que le devis de l'entreprise LATP inclus le compacteur à pneus avec chauffeur et la chargeuse, contrairement au devis de l'entreprise CHAPRON qui ne comprend pas ces prestations

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide de retenir l'offre de l'entreprise LATP, celle-ci proposant des prestations plus complètes que l'entreprise CHAPRON ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlène CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT - Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

DEVIS POUR REMPLACEMENT DE LA CLIMATISATION DU RESTAURANT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a sollicité deux entreprises afin d'obtenir des devis pour le remplacement de la climatisation du restaurant.

Le devis établi par l'entreprise PAC EAU TAC s'élève à la somme de 4 311,77 €uros HT.

Monsieur le Maire précise qu'un devis a également été sollicité auprès de l'entreprise ARTIBAINS. Toutefois, cette dernière a indiqué ne pas souhaiter se positionner en concurrence avec PAC EAU TAC, qui est leur partenaire.

Sortie de Mme Pauline QUINTON, concernée par cette décision

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide de retenir l'offre de l'entreprise PAC EAU TAC pour un montant de 4 311,77 €uros HT.**
- **Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlene CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT – Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

DEVIS POUR REMPLACEMENT DU GROUPE DE LA CHAMBRE FROIDE DU RESTAURANT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que le groupe de la chambre froide est tombé en panne. Afin de le remplacer, il a sollicité un devis auprès de l'entreprise EMB, dont le montant s'élève à 3 969,64 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il pourrait également être nécessaire de procéder au remplacement de l'évaporateur. Le coût de cette intervention est estimé entre 2 000 € à 2 500 € supplémentaires.

Sortie de Mme Pauline QUINTON, concernée par cette décision

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve le devis de l'entreprise EMB d'un montant de 3 969,64 € HT ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlène CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT - Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

2026-07-002

DEVIS POUR REMPLACEMENT DU BROYEUR D'ACCOTEMENTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a sollicité plusieurs devis pour remplacer le broyeur d'accotements.

ENTREPRISE	MODELE	MONTANT HT	REPRISE HT	SOULTE HT
SDEA	DESVOYS DMF ENTREPRISE	12 000,00 €	1 650,00 €	10 350,00 €
SM3 CLAAS	DESVOYS DMF ENTREPRISE	11 500,00 €	2 000,00 €	9 500,00 €
POTTIER	DESVOYS DMF ENTREPRISE	13 800,00 €	2 000,00 €	11 800,00 €
HUBERT AGRI	ORSI PRIMATIST	10 900,00 €	2 100,00 €	8 800,00 €

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise SM3 CLAAS, pour un montant de 11 500 €uros HT, et une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 2 000 €uros HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlene CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT - Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

DEVIS POUR INSTALLATION D'UN STORE BANNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que Mme Martine FOUBERT, gérante du salon de coiffure, a sollicité l'installation d'un store banne sur la façade du salon de coiffure.

Cette demande fait suite à la taille des tilleuls situés sur la place, qui entraîne une exposition plus importante des locaux à la chaleur et l'oblige à utiliser la climatisation plus fréquemment.

Plusieurs devis ont été sollicités :

Devis entreprise MPS : 3 092,40 € HT

Devis EMAPLAST : 3 300,21 € HT

Devis MERIENNE : 3 435,00 € HT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide de retenir l'offre de l'entreprise MPS, pour un montant de 3 092,40 € HT**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlène CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT – Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

2026-07-003

DETERMINATION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide de fixer les tarifs pour la cantine et la garderie pour l'année scolaire 2026-2027. Ces tarifs sont mis en application à compter du 1er septembre 2026.**

Cantine et garderie	Tarif 2025-2026	Tarif 2026-2027
Repas enfant	4,60 €	4,70 €
Repas adulte	8,20 €	8,40 €
Heure de garderie (fractionnable à la demi-heure)	1,20 €	1,20 €

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlène CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT - Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

2026-07-004

CONTRAT DE L'AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que M. Jean-Noël DAVOUST est embauché en CDD depuis le 5 février 2024. Etant donné qu'il a donné entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur le Maire propose de le nommer stagiaire à compter du 1^{er} octobre 2026.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **De nommer M. Jean-Noël DAVOUST en qualité d'adjoint technique territorial stagiaire, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlène CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT – Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

2026-07-005

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- Vu les articles L211-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Mayenne Communauté du 4 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones U et AU du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), et déléguant aux communes membres l'exercice de ce droit, à l'exception des zones d'intérêt communautaire et de celles relevant de son champ de compétences statutaires ;
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA), portant sur l'immeuble cadastré :

Section A 666 – A 668 – A 830 – A 1143 et A 1147, sis 4 rue de la Poste à CHAMPEON, zone UA du PLUi ;

Considérant que le bien désigné dans la DIA ne fait pas partie des projets d'aménagement du territoire communal ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Article 1er : Décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien ci-dessus cité;

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente décision ;

Article 3 : La présente délibération sera transmise :

- à Madame la Préfète de la Mayenne au titre du contrôle de légalité ;
- à Monsieur le directeur départemental des services fiscaux ;
- au vendeur et son mandataire.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlene CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT – Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'afin de garantir une représentation de l'ensemble des communes au sein des commissions, il est proposé que chaque commune désigne, pour chacune d'entre elles, un membre titulaire et un membre suppléant.

Les commissions proposées sont les suivantes :

- Commission Santé (santé et action sociale d'intérêt communautaire) : pilotée par Hervé Pillaert
=> Charlene CREUSIER et Pauline QUINTON
- Commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse (microcrèche, restauration collective...) : pilotée par Soizick Soulard
=> Marie-Laure FOUGERAY
- Commission Équipements sportifs d'intérêt communautaire (halle d'athlétisme, sport et handicap) : pilotée par Jean-Michel Tridon
=> Ludovic HAUDUC et Jérôme RICHARD
- Commission Aménagement du territoire (habitat, mobilité, stratégie foncière et bâtiminaire...) : pilotée par Thierry Malenfant
=> Bruno LERAY et Dominique BOURGAULT
- Commission Écologie et environnement (PCAET, biodiversité, SPANC, bocage, agriculture...) : pilotée par Gérard Brodin
=> Stéphane LECOQ et Emilie LORRE
- Commission Déchets : pilotée par Pascal Renard
=> Bruno LERAY et Ludovic HAUDUC
- Commission Économie, emploi, marketing territorial : pilotée par Valérie Jones
=> Virginie LAMBERT et Christelle DELAUNAY



- Commission Culture : pilotée par Florence Daviau
=> Emilie LORRE
- Commission Finances : pilotée par Hubert De Feydeau
=> Benjamin MARTINEAU

La composition des commissions sera finalisée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, en présence des membres absents ce soir.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le 7 juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPÉON s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Bruno LERAY, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2026.

Etaient présents : M. Bruno LERAY – Mmes Christelle DELAUNAY – Virginie LAMBERT – MM. Ludovic HAUDUC – Dominique BOURGAULT – Jérôme RICHARD – Mmes Emilie LORRE – Marie-Laure FOUGERAY – M. Benjamin MARTINEAU – Mmes Charlene CREUSIER – Pauline QUINTON

Etaient absents excusés : MM. Stéphane LECOQ – Christian BLOT - Stéphane RIVERON – Mme Aude MITHOUARD

A été nommée secrétaire : Mme Virginie LAMBERT

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL DE L'ECOLE DE CHAMPEON POUR UN SEJOUR SKI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a reçu un courrier de l'APEL de l'école de CHAMPEON sollicitant une subvention pour un séjour au ski pour 18 élèves de l'école du 11 au 15 janvier 2027.

Sortie de Mme Virginie LAMBERT et M. Jérôme RICHARD, concernés par cette décision

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable à l'attribution d'une subvention, mais sollicite des informations complémentaires concernant le coût et le financement de ce séjour. La décision définitive sera prise ultérieurement.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Au registre suivent les signatures

